VILLE DE REIMS

SERVICE DU SECTEUR MARCHES , HALLES ET COMMERCES AMBULANTS
ATTRIBUTIONS DES PLACES DISPONIBLES SUR LES MARCHES
FORMULAIRE DE DEMANDE DE PLACE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

MARCHES	NOM DU COMMERCANT LIBERANT SA PLACE	COMMERCE EXERCE AVANT VACANCE DE LA PLACE	METRAGE	OBSERVATIONS	NUMERO	NOM DU COMMERCANT AUQUEL LA PLACE A ÉTÉ ATTRIBUEE
WILSON	SINANAJ ARANIT	PRIMEURS	10 ML			
	LIBRE 1		12 ML			
	LIBRE 2		10 ML			
	LIBRE 3		2 ML			
BOULINGRIN VENDREDI	KERISIT ANAIS	EPICERIE	2 ML			
	LIBRE 1		11 ML			
	LIBRE 2		4 ML			
	LIBRE 3		6 ML			
	LIBRE 4		8 ML			
	LIBRE 5		10 ML			
BOULINGRIN SAMEDI ETAL HISTORIQUE	LEMKECHER BENEDICTE	CHAMPAGNE	2 ML			
BOULINGRIN-RUE DE MARS	DELAITRE CHARLES	LIVRES	7 ML			
JEAN JAURES	HACHIN FATHIA	PRODUITS ORIENTAUX	6 ML			
	LIBRE 1		6 ML			
	LIBRE 2		6 ML			
	LIBRE 3		9 ML			
ST MAURICE	COLLET MARC	PRIMEURS	8 ML			
	LAMBERT JEAN-PIERRE	CONFISERIE	3 ML			
	DESNOS CLAUDE	PRODUCTEUR	8 ML			
	PLACE LIBRE		8 ML			
	PLACE LIBRE		10 ML			
	PLACE LIBRE		6 ML			
	PLACE LIBRE		12 ML			
	PLACE LIBRE		4 ML			
CHATILLONS	EX PLACE BABIN STEPHAN	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	8 ML			
	TURBATTE MARYLINE	CONFECTION ENFANT	12 ML			
CARTERET	GUINDO ADAM		8 ML			
	LIBRE 1		6 ML			
	LIBRE 2		10 ML			
LUTON	EX PLACE IFTIKHAR MUHAMMAD	TELEPHONIE	8 ML			
	VAROQUEAUX FABRICE	CONFECTION FEMME	6 ML			
	SUITE LORIN	PRODUITS ASIATIQUES	1 ML			
MARCHE AUX LIVRES	GRANDMAITRE JEAN-HENRI		10 ML			
	ANDRE BENJAMIN		10 ML			

LE TITULAIRE D'UNE NOUVELLE PLACE FIXE DEVRA OCCUPER CELLE-CI, DES LE PREMIER JOUR SUIVANT L'EXECUTION DU TABLEAU D'AFFICHAGE / **LES DESISTEMENTS NE SONT PAS AUTORISES**

Les candidats aux places disponibles devront déposer ou adresser **le formulaire obligatoire** à Monsieur Arnaud ROBINET, Maire de la Ville de Reims, au Service Secteur Marchés, Halles et Commerces Ambulants
- 1 rue Vauthier Le Noir - 2eme étage avant le vendredi (12 heures) qui suit la date d'affichage du présent tableau, le cachet de la poste faisant foi.

Si aucune candidature susceptible d'être retenue dans le délai imparti, l'Administration Municipale se réserve le droit d'en disposer à son gré.

Fait à reims, le 02/09/2026
Pour le Maire,
L'adjoint délégué
MANSENCAL VINCENT